



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Rapport annuel **2015**



**PRÉPARER
L'AVENIR**

S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE

À propos de l'Ordre

L'Ordre des métiers de l'Ontario est un organisme géré par l'industrie ayant pour mission de protéger le public en réglementant et en faisant la promotion des métiers spécialisés. Une des responsabilités principales de l'Ordre est de veiller à ce que toutes les personnes travaillant dans les métiers à accréditation obligatoire aient la formation et les qualifications requises pour exercer ces métiers en Ontario. L'Ordre redonne aux professionnels et professionnelles des métiers spécialisés de l'Ontario le pouvoir de prendre les décisions ayant un impact sur leur propre industrie.



Jennifer Pigozzo, électricienne (construction et entretien)

TABLE

des matières

Sommaire de l'entreprise

Message du président	4
Message du registraire et directeur général	5
Parlons chiffres	6
Mission, vision, valeurs	8
Services aux membres	9
Protéger l'intérêt public	10
Promouvoir les métiers spécialisés	12
Moderniser les métiers spécialisés	14

Sommaire financier

Rapport de l'auditeur	18
État de la situation financière	19
État des résultats d'exploitation	20
État de l'évolution de l'actif net	21
État des flux de trésorerie	22
Notes complémentaires	23
Membres du conseil d'administration	27
Métiers à accréditation obligatoire et facultative	29



04 MESSAGE DU PRÉSIDENT



05 MESSAGE DU REGISTRAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



08 RENSEIGNEMENTS SUR L'ORDRE



18 RAPPORT DE L'AUDITEUR



27 MEMBRES DU CONSEIL



PAGE COUVERTURE :

Jody Laurin
Technicien de lignes d'énergie électrique
Tiny Township, ON
Photographie : Kris Caetano

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EN LIGNE :

Ordredesmetiers.ca

- Téléchargez le rapport annuel
- Pour en savoir davantage à propos de l'Ordre
- Métiers à accréditation obligatoire et à accréditation facultative

La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes et est employée uniquement pour abrégier le texte.

Suivez-nous sur Twitter pour les nouvelles et mises à jour : @collegeoftrades



Pat Blackwood, président du conseil d'administration de l'Ordre des métiers de l'Ontario

Nous rêvons de faire de l'Ontario la province qui fait l'envie du monde entier pour sa main-d'œuvre hautement qualifiée et formée, reconnue pour son engagement en matière de sécurité et d'excellence opérationnelle.

Message du président

En 2015, l'Ordre des métiers de l'Ontario a fait des progrès importants pour s'acquitter de sa mission qui consiste à protéger l'intérêt public en offrant à ses membres un programme de formation de calibre international, en réglementant et en faisant la promotion d'une main-d'œuvre diversifiée et professionnelle exerçant des métiers spécialisés qui contribue à la santé économique de l'Ontario.

La publication du rapport Dean, *Pour assurer à l'Ordre des métiers spécialisés de l'Ontario une vigoureuse pérennité*, a été un des éléments marquants de cette année. En effet, à la suite de l'examen de l'Ordre qu'il a réalisé pendant un an pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, Tony Dean a formulé des recommandations importantes visant à améliorer certains processus techniques de l'Ordre.

Le rapport confirme le mandat de l'Ordre, son travail pour protéger l'intérêt public ainsi que son rôle important dans la promotion des métiers spécialisés en Ontario. Le conseil d'administration travaille avec les membres, les conseils de métier et les conseils sectoriels afin de recueillir leurs commentaires concernant les recommandations de M. Dean. Le registraire et directeur général de l'Ordre, David Tsubouchi, a déjà commencé à planifier la mise en œuvre de certaines des recommandations de M. Dean.

Pour faciliter le processus, nous avons demandé à Tim Armstrong, l'auteur du *Rapport Armstrong* qui a contribué à la fondation de l'Ordre, de se joindre à nous en tant que conseiller spécial pour nous aider à interpréter certaines des recommandations. Les connaissances et l'expérience de M. Armstrong, qui a déjà été sous-ministre au ministère du Travail et sous-ministre à l'ancien ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, seront un atout précieux pour l'Ordre.

De concert avec les professionnels des métiers spécialisés qui siègent à nos conseils de métier, l'Ordre entend s'attaquer à différentes questions au sein de l'industrie, y compris la modernisation des normes de nos programmes de formation afin que les apprentis apprennent leur métier en fonction des normes de l'industrie les plus récentes. Jusqu'à maintenant, l'Ordre a établi et mis à jour les normes des programmes de formation pour 26 métiers. Il faut dire que pour certains métiers, les normes des programmes n'avaient pas été mises à jour depuis près de 20 ans, ce qui nuisait à l'avancement des apprentis.

En 2015, l'Ordre a commencé à travailler sur un projet pilote appelé hirewithconfidence.ca, un site web qui sert d'outil pour aider les compagnons qui cherchent du travail dans les métiers spécialisés et les employeurs qui désirent embaucher ces travailleurs. Le tableau des emplois aidera les personnes qui envisagent d'exercer un métier spécialisé, car il contiendra les annonces pour des apprentis dans les métiers spécialisés. Nous désirons favoriser une relation de confiance avec les employeurs ontariens et les mettre en contact avec une main-d'œuvre talentueuse et dynamique. Nous sommes conscients que les petites et grandes entreprises ainsi que les syndicats jouent un rôle indispensable pour maximiser l'atteinte des taux d'achèvement des programmes d'apprentissage et pour assurer que nous avons une main-d'œuvre très qualifiée qui saura répondre aux demandes que nous réserve l'avenir.

Nous rêvons de faire de l'Ontario la province qui fait l'envie du monde entier pour sa main-d'œuvre hautement qualifiée et formée, reconnue pour son engagement en matière de sécurité et d'excellence opérationnelle. Nous y parviendrons en appuyant résolument la responsabilisation, la transparence, la diversité, l'intégrité et le professionnalisme au sein des métiers spécialisés.

J'aimerais remercier sincèrement mes collègues du conseil d'administration, le registraire et directeur général, David Tsubouchi, et le personnel de l'Ordre pour leur indéfectible soutien, leur engagement et leur expertise. J'ose espérer que la prochaine année sera aussi stimulante et fructueuse que celle-ci.

Merci,

Pat Blackwood
Président du Conseil d'administration

Message du registraire et directeur général

Après à peine plus de deux ans, l'Ordre des métiers de l'Ontario a réussi à changer le paysage pour les professionnels des métiers spécialisés de cette province et pour les consommateurs qui ont besoin de leurs services. Il s'agit d'une réussite remarquable pour 2015 qui a été une année à la fois stimulante et éprouvante.

Grâce aux campagnes menées par l'Ordre auprès des médias, nous avons commencé à modifier le discours au sujet des métiers spécialisés et à réfuter les mythes qui y sont associés, en plus de susciter de l'enthousiasme pour les nombreux choix de carrières offerts aux jeunes gens, aux femmes, aux nouveaux Canadiens, aux autochtones, et à toute autre personne à la recherche d'une occasion de carrière unique. Pour notre partenariat avec l'industrie de la musique de l'Ontario, nous avons créé la campagne *Montez avec les métiers* qui comprenait une vidéo ayant généré plus de 60 000 visionnements en 2015, et qui a entraîné plus de 1 000 visites hebdomadaires vers le site unsalaireenapprenant.ca. De plus, la directrice de la diversité de l'Ordre a rencontré différents partenaires dans des communautés sous-représentées à travers l'Ontario afin d'étudier de nouvelles façons de réduire les obstacles à l'accès aux métiers spécialisés et de garantir à tous les citoyens la possibilité de choisir une carrière dans le domaine de leur choix.

L'Ordre est passé d'un organisme de réglementation peu connu à une source essentielle d'information pour les consommateurs et les entreprises qui réalisent l'importance de se renseigner avant d'embaucher quelqu'un qui exerce un métier à accréditation obligatoire. En 2015, notre registre public a été consulté 752 579 fois, ce qui représente une hausse importante comparativement aux 327 054 visites de 2014. Ces données sont attribuables en grande partie à l'exposition médiatique gagnée et aux campagnes réalisées sur les médias sociaux.

Il faut toutefois préciser que rien de cela n'aurait été possible sans le soutien et l'engagement des professionnels des métiers spécialisés de l'Ontario – ces gens qui sont les mieux placés pour comprendre leur industrie.

J'aimerais souligner le travail des agentes et des agents d'application de la loi de l'Ordre qui ont réalisé une série de visites éclair sur le terrain au cours de l'hiver dernier en mettant l'accent sur le secteur de la force motrice. Les équipes ont visité près de 600 lieux de travail pendant deux semaines dans les régions du grand Toronto métropolitain et du sud de l'Ontario. En 2015, les agents d'application de la loi ont réalisé plus de 11 000 visites sur le terrain et ils ont validé 32 600 titres de compétence.

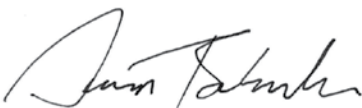
Bon nombre de professionnels des métiers spécialisés nous contactent pour nous dire à quel point ils sont heureux de constater que les agents d'application de la loi visitent les lieux de travail et vérifient les accréditations, ce qui représente une étape importante pour protéger l'intégrité de leurs métiers ainsi que les consommateurs.

En plus de mettre à jour les programmes d'études et les cahiers de formation d'apprentissage, le service des politiques et des programmes joue un rôle important en matière d'analyse législative et d'aide à la décision afin de voir à ce que nos réalisations soient conformes aux normes les plus rigoureuses.

Le personnel du service d'aide aux membres a répondu aux questions de plus de 260 000 personnes – des apprentis actuels et potentiels, des compagnons et des membres du grand public qui ont contacté l'Ordre par téléphone ou par courriel. En confirmant l'admissibilité aux examens et en offrant des conseils pour la préparation des examens, l'équipe des services aux membres a pu contribuer à la gestion de 20 738 examens pour l'obtention du certificat de qualification.

En terminant, j'aimerais remercier de tout cœur nos membres pour leur soutien et leurs commentaires sur des questions importantes pour leurs secteurs et pour l'industrie. J'aimerais également souligner l'engagement et le travail admirable du conseil d'administration et de son président, Pat Blackwood, et je les remercie, ainsi que tous les membres de notre personnel, pour leur dévouement et leur persévérance qui surpassent continuellement nos attentes.

Je vous remercie,



David Tsubouchi

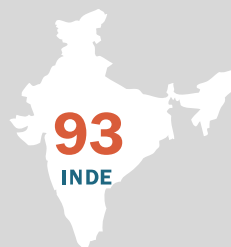
Registraire et directeur général



David Tsubouchi, registraire et directeur général de l'Ordre des métiers de l'Ontario

Il faut toutefois préciser que rien de cela n'aurait été possible sans le soutien et l'engagement des professionnels des métiers spécialisés de l'Ontario – ces gens qui sont les mieux placés pour comprendre leur industrie.

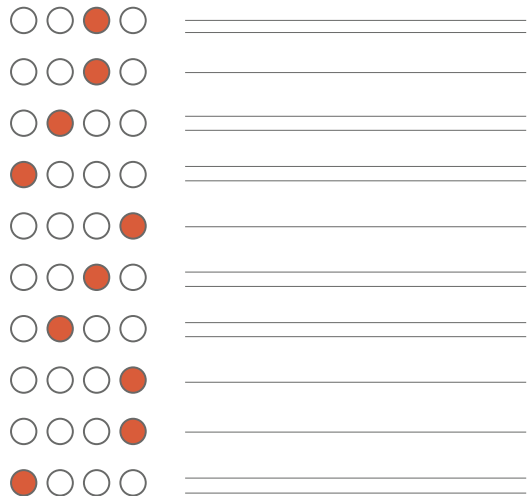
PLUS DE 5 000 DEMANDES D'ÉVALUATION DE L'ÉQUIVALENCE PROFESSIONNELLE ONT ÉTÉ TRAITÉES.



**Ces données représentent les cinq premiers pays*

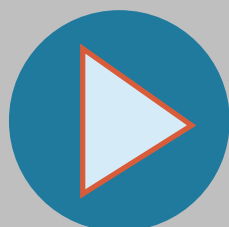
20 738

**PERSONNES ONT PASSÉ
L'EXAMEN POUR L'OBTENTION
D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



50 000

**NOUVEAUX ABONNÉS
EN LIGNE AU MAGAZINE
MÉTIER D'AUJOURD'HUI**

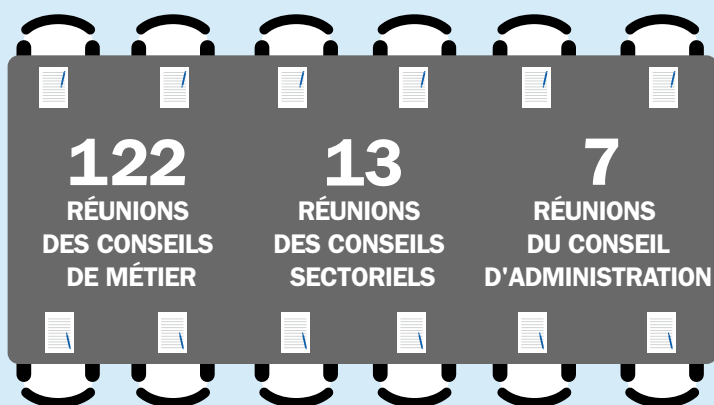


60 000+ VISIONNEMENTS

DE LA VIDÉO DE LA CAMPAGNE MONTEZ AVEC LES MÉTIERS



LE REGISTRE PUBLIC DU SITE WEB A ÉTÉ VISITÉ **752 579** FOIS



2015

PARLONS CHIFFRES



Photo courtoisie de Robert MacFarlane, grues à tour accrédité

En 2015, le conseil d'administration de l'Ordre des métiers de l'Ontario a décidé de créer un énoncé de mission, un énoncé de vision et un énoncé de valeurs pour contribuer à façonner et à guider l'avenir de l'Ordre.

Mission

Protéger l'intérêt public en offrant à ses membres un programme de formation de calibre mondial, en réglementant et en faisant la promotion d'une main-d'œuvre diversifiée et professionnelle exerçant des métiers spécialisés qui contribue à la prospérité de l'Ontario.

Vision

Faire de l'Ontario la province qui fait l'envie du monde entier pour sa main-d'œuvre hautement qualifiée et formée, reconnue pour son engagement en matière de sécurité et d'excellence.

Valeurs

Dans le cadre de son mandat, l'Ordre des métiers de l'Ontario appuie résolument la responsabilisation, la transparence, la diversité, l'intégrité et le professionnalisme au sein des métiers spécialisés.

« Depuis sa création, l'Ordre est devenu le facteur déterminant le plus important en matière de leadership et de soutien au développement des initiatives du programme national Sceau rouge pour les métiers spécialisés. »

David Tsubouchi, registraire et directeur général, Ordre des métiers de l'Ontario



Services aux membres

Le personnel du service d'aide aux membres de l'Ordre assure un service à la clientèle de première ligne en personne, par téléphone et par courriel, et répond à de nombreuses demandes concernant les métiers spécialisés. L'équipe des services aux membres est chargée de traiter les demandes d'adhésion et les paiements, d'envoyer les cartes de membre et de valider l'admissibilité aux examens.

En 2015, l'Ordre a géré 20 738 examens pour l'obtention du certificat de qualification, et le service aux membres a reçu plus de 260 000 appels, ce qui représente une moyenne de 22 291 appels par mois.

Les avantages d'être membres

L'Ordre offre à ses membres quatre programmes d'avantages différents.

Assurance automobile, habitation et affaires – Breckles Insurance offre aux membres un rabais sur les primes d'assurance habitation, automobile et affaires, ainsi que des polices adaptées au profil unique de chaque membre en matière d'assurances.

Régime de soins médicaux et de soins dentaires – Le Financière Manuvie offre aux membres de l'Ordre huit régimes différents de soins médicaux et de soins dentaires afin qu'ils puissent choisir celui qui convient le mieux aux besoins de leur famille.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) – La Financière Manuvie propose aux membres de l'Ordre un REER collectif comprenant des avantages qui ne sont pas offerts aux personnes qui possèdent un REER individuel, comme des frais de gestion des placements moins élevés, des gestionnaires de fonds réputés ainsi que des outils et des ressources pour planifier la retraite.

Marketing par courrier électronique – La Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) étant maintenant en vigueur, Constant Contact, un outil de marketing par courriel, offre aux membres de l'Ordre un moyen efficace de s'assurer que leurs campagnes de marketing respectent la LCAP, et des rabais pouvant leur faire économiser jusqu'à 25 % sur le prix des services.

Catégories de membres 2015

Nombre total
de membres

Catégorie de
membres

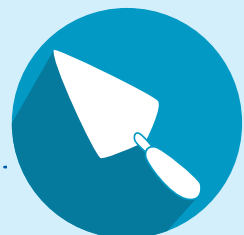
Apprentis
56 158



Compagnons
172 749



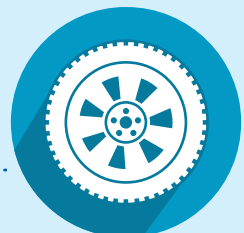
Candidats
compagnons
3 072



Professionnels
des métiers
spécialisés
114



Employeurs/
parrains
96



Nombre
TOTAL de
membres
232 189



Visites des agents
d'application de la
loi en

2015

**5 221 visites
(46 %)**

Garages –
Force motrice



**2 834 visites
(25 %)**

Construction
ICI



**2 132 visites
(19 %)**

Construction
résidentielle



**824 visites
(7 %)**

Ateliers de
carrosseries
automobiles –
Force motrice



**338 visites
(3 %)**

Services



**27 visites
(<1 %)**

Industrie



Application de la loi

Tout au long de 2015, les agentes et agents d'application de la loi ont réalisé de nombreuses visites éclair stratégiques et ciblées à travers la province.

Les visites ayant surtout visé les secteurs de la force motrice et de la construction dans les régions de Kingston, London et Markham, les agents d'application de la loi ont vérifié des centaines de titres de compétence ce qui a entraîné des commentaires positifs de la part des partenaires, des professionnels des métiers spécialisés accrédités et des consommateurs.

Les agentes et agents d'application de la loi ont réalisé plus de 11 000 visites sur le terrain et ils ont validé 32 600 titres de compétence. Sur les 11 000 endroits visités, environ 4 200 individus étaient des travailleurs sans accréditation et 36 poursuites en vertu de la Partie III ont été intentées. L'Ordre a reçu près de 1 500 appels du public au sujet de travailleurs ne possédant peut-être pas l'accréditation requise pour exercer leur métier en vertu de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage. Le tableau ci-dessous indique la répartition par trimestre des visites sur le terrain pour chaque secteur.

SECTEUR	T1	T2	T3	T4	TOTAUX 2015
Construction ICI	522	609	922	781	2 834
Construction résidentielle	277	493	742	620	2 132
Industrie	11	9	5	2	27
Force motrice - Garages	1 003	1 178	1 178	1 862	5 221
Force motrice - Ateliers de carrosseries automobiles	168	184	205	267	824
Services	114	97	70	57	338
TOTAL	2 095	2 570	3 122	3 589	11 376



Protéger l'intérêt public



En 2015, l'Ordre a amélioré son registre public, un outil de recherche en ligne qui sert à protéger les consommateurs et leurs familles. En sensibilisant davantage le public et en s'assurant que les gens qui exercent un métier spécialisé en Ontario respectent les réglementations, l'Ordre protège autant les consommateurs que les personnes qui ont pris le temps de suivre un programme de formation et de devenir des professionnels accrédités des métiers spécialisés.

En utilisant soit le nom d'une personne exerçant un métier spécialisé ou le code de huit chiffres se trouvant sur sa carte de membre de l'Ordre, les consommateurs peuvent obtenir des renseignements concernant son statut et ses compétences. Le registre public a été réorganisé pour offrir aux utilisateurs une expérience pleinement intégrée et des résultats de recherche plus précis sur plusieurs navigateurs et appareils. En 2015, le registre public a été consulté 752 579 fois.

Au cours de l'année 2015, l'Ordre a également réalisé plusieurs vidéos bien reçues portant sur la protection des consommateurs et la promotion des métiers spécialisés auprès des jeunes.

De concert avec Peter Silverman, protecteur des droits des consommateurs, et Frank Cozzolino, maître électricien accrédité, l'Ordre a réalisé une vidéo d'information destinée à sensibiliser les consommateurs à l'importance de l'accréditation au sein des métiers spécialisés.

Le message principal de la vidéo vise à sensibiliser les gens à l'importance de toujours vérifier les titres de compétence avant d'embaucher une personne qui devra exercer un métier dont l'accréditation est obligatoire.

Il est possible de voir la vidéo, qui a été visionnée plus 3 500 fois, sur la chaîne YouTube de l'Ordre, CollegeofTrades.



Frank Cozzolino, maître électricien accrédité

Campagne Montez avec les métiers

Gâce à des campagnes originales menées auprès des médias, l'Ordre est en mesure de modifier le discours au sujet des métiers spécialisés et de réfuter les mythes qui y sont associés en plus de susciter de l'enthousiasme pour les nombreux choix de carrières offerts aux jeunes gens. Pour son partenariat avec l'industrie de la musique de l'Ontario, l'Ordre a créé la campagne Montez avec les métiers dont la vidéo a généré plus de 60 000 visionnements en 2015, et a entraîné plus de 1 000 visites hebdomadaires vers le site unsalaireenapprenant.ca destiné aux jeunes. Les vidéos réalisées dans les coulisses de deux festivals de musique populaires en Ontario—WayHome Music and Arts et Boots & Hearts—illustrent bien à quel point les professionnels des métiers spécialisés contribuent à la popularité de ces importants festivals de musique ontariens.

De plus, l'Ordre s'est associé à Universal Music Canada et à Stanley Black & Decker pour concevoir deux concours distincts visant à attirer les jeunes vers le site unsalaireenapprenant.ca. Ces initiatives ont permis d'accroître la présence de l'Ordre sur les médias sociaux comme Twitter et Instagram, et elles ont entraîné une augmentation des demandes de renseignements par courriel de la part de personnes intéressées à entreprendre un programme d'apprentissage pour un métier spécialisé.



Promouvoir les métiers spécialisés

Métiers d'aujourd'hui

Le numéro hiver 2015 du magazine *Métiers d'aujourd'hui*, qui met en vedette Joffrey Lupul des Maple Leafs de Toronto et présente une visite dans les coulisses du Centre Air Canada du point de vue des personnes qui y exercent vaillamment un métier spécialisé, a été le numéro le plus visionné depuis la création du magazine. Durant 2015, l'Ordre a pu gagner près de 50 000 nouveaux abonnés en ligne et la moyenne du taux de lecture de *Métiers d'aujourd'hui* est passée à 48 %, ce qui représente une augmentation de 25 % comparativement au taux de lecture moyen pour ce secteur. Chaque numéro de cette publication trimestrielle est envoyé à des milliers de membres et de partenaires de l'Ordre.

50 000 nouveaux abonnés en 2015



Engagement organisationnel

En 2015, l'Ordre a participé à plus de 200 événements majeurs, comme le salon Maclean's Student Life Expo, la foire Future Building, et les Olympiades ontariennes des compétences technologiques (Compétences Ontario), dont l'Ordre était à nouveau le fier commanditaire, qui ont attiré des milliers d'étudiants de partout à travers la province.

Cette année, les conseillers et conseillères d'orientation professionnelle, les jeunes et les vétérans ont eu droit à de la nouvelle documentation conçue pour offrir à chaque groupe des renseignements ciblés au sujet du parcours des programmes d'apprentissage et de l'évaluation de l'équivalence professionnelle.

L'Ordre s'est également joint au comité consultatif d'un projet de recherche de trois ans financé par Condition féminine Canada qui explore les obstacles que doivent affronter les femmes dans l'industrie de la construction et l'élaboration d'un plan d'action pour augmenter le nombre de femmes qui exercent ces métiers.



De gauche à droite : David Tsubouchi, registraire et directeur général de l'Ordre, Pat Blackwood, président du conseil d'administration de l'Ordre, Reza Moridi, ministre de la Formation et des Collèges et Universités, et Gail Smyth, directrice générale de Compétences Ontario.

Moderniser les métiers spécialisés

Évaluation de
l'équivalence
professionnelle

2015

Nombre de
demandes
d'ÉÉP traitées
en 2015

5 191

Candidats
provenant de
l'Ontario

57 %

Candidats
provenant de
l'extérieur de la
province

9 %

Candidats
formés à
l'étranger

34 %



Le directeur du programme Du régiment aux bâtiments, Gregory C. P. Matte (gauche) en compagnie de Ted Collins, chaudronnier et ancien militaire.

L'évaluation de l'équivalence professionnelle

L'évaluation de l'équivalence professionnelle (ÉÉP) est un processus utilisé pour évaluer les compétences et l'expérience des candidats qui ont été formés à l'étranger ou à l'extérieur de la province et déterminer si elles sont comparables à celles d'un programme d'apprentissage en Ontario.

Le service de l'évaluation de l'équivalence professionnelle de l'Ordre a pris part au Programme de reconnaissance des titres de compétences étranger du gouvernement fédéral, dont le mandat principal est d'harmoniser les formulaires de demandes d'évaluation de l'équivalence professionnelle à travers le Canada.

De plus, l'Ordre a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du commissaire à l'équité pour s'assurer d'être en mesure de reconnaître les titres de compétences des travailleurs formés à l'étranger.

Les personnes provenant de l'Ontario, des autres provinces, territoires ou pays qui possèdent une expérience dans un métier jugée équivalente à celle qui est nécessaire pour obtenir le certificat d'apprentissage de l'Ontario sont admissibles à l'examen pour leur métier. En 2015, plus de 5 000 demandes d'évaluation de l'équivalence professionnelle ont été traitées.

Afin de mieux promouvoir le processus d'évaluation de l'équivalence professionnelle auprès des vétérans des Forces armées canadiennes, du personnel militaire en poste et des employeurs, l'Ordre s'est associé au programme Du régiment aux bâtiments et à certains vétérans qui ont fait la transition vers un métier spécialisé pour réaliser la vidéo *Trading Helmets for Hardhats*. La vidéo a été présentée sur le site du magazine *Canadian Military Family* et celui du magazine *Collision Repair*.

« Quand j'ai quitté l'armée, je ne savais pas trop ce qui m'attendait. Je suis sorti et j'ai décidé d'exercer le métier de chaudronnier – ma vie a changé du tout au tout. »

Ted Collins, chaudronnier et caporal à la retraite, *Métiers d'aujourd'hui* – automne 2015

A man with short dark hair, smiling, wearing a blue long-sleeved work shirt. He has his arms crossed. On his shirt, there is a name tag that says 'JAMIE' and a logo that says 'THERMOMONT' and 'CIMCO'. He is standing in front of industrial equipment, including yellow and red pipes and a large green machine. The background is slightly blurred.

Nouveaux métiers Sceau rouge

Appuyés par leurs conseils des métiers respectifs, trois métiers de conducteur d'équipement lourd, et le métier de jointoyeur et plâtrier ont annoncé que leur métier offrirait dorénavant la mention Sceau rouge (MSR). La mention du Sceau rouge est un titre professionnel qui reconnaît les connaissances, les compétences et l'expérience des travailleurs compagnons. L'acronyme MSR représente la norme d'excellence du programme Sceau rouge.

Moderniser les métiers spécialisés



Darryl Grenier, mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation

Normes de formation et de programmes

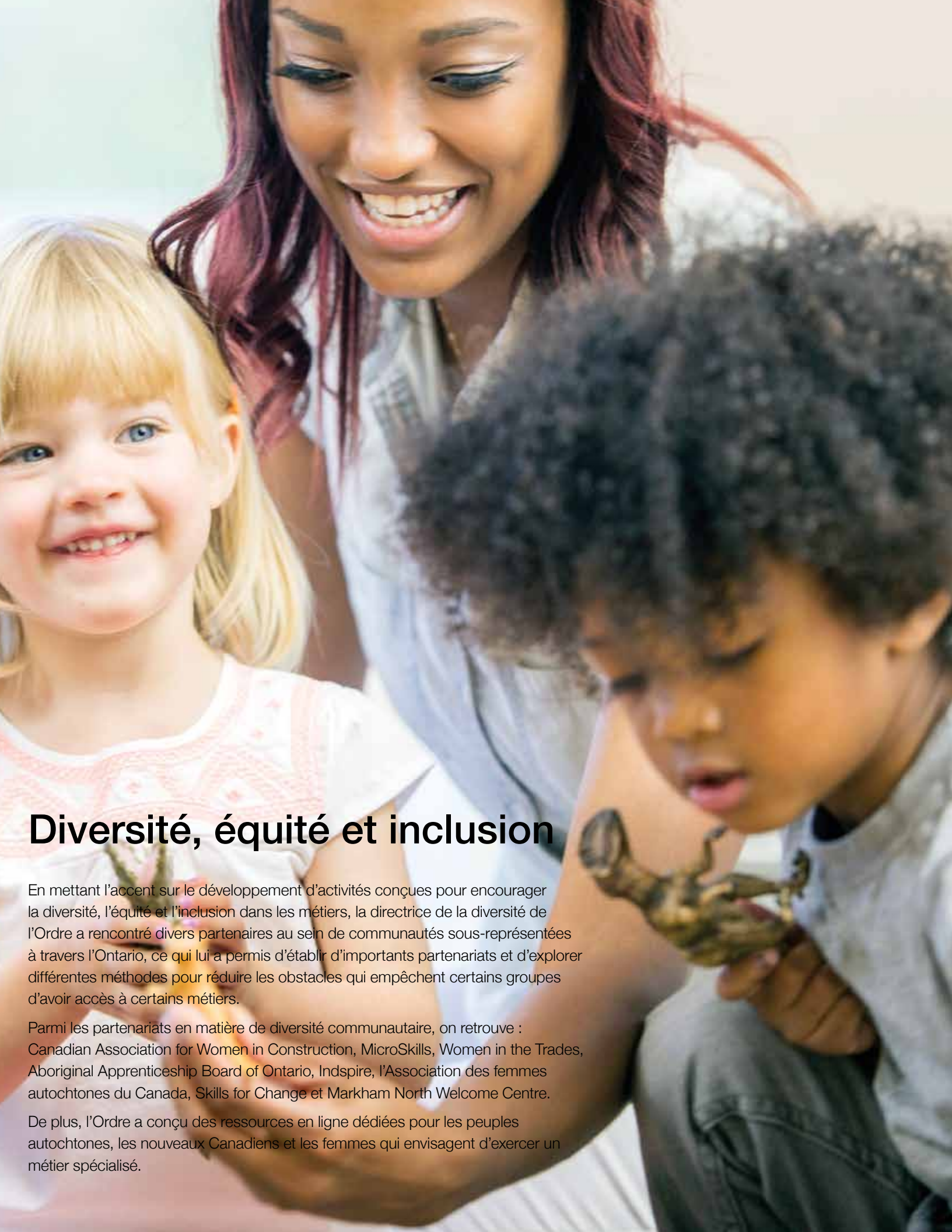
En 2015, l'Ordre des métiers de l'Ontario a entrepris l'élaboration, la mise à jour et l'approbation de 33 normes de formation et de 13 normes de programmes. Des cahiers ont été créés pour les apprentis qui exercent un métier à grand volume basé sur les compétences afin de les aider à comptabiliser leurs heures et à suivre l'évolution de leurs compétences durant leur formation d'apprentissage. Des milliers d'apprentis ont reçu un exemplaire du nouveau cahier.

Grâce à l'expertise des membres des conseils de métier et d'experts dans le domaine pour créer et valider un contenu

spécifiquement conçu pour les métiers, 70 fiches d'information sur les métiers ont été créées et téléversées vers le site de l'Ordre.

Ces fiches d'information sur les métiers contiennent des renseignements importants sur les métiers, les programmes d'apprentissage et sur l'Ordre destinés aux éventuels apprentis et aux personnes d'influence en matière de choix de carrières. Ces fiches d'information sont une importante ressource pour les personnes qui désirent en savoir davantage au sujet des programmes d'apprentissage pour un métier spécifique.

En 2015, l'Ordre des métiers de l'Ontario a entrepris l'élaboration, la mise à jour et l'approbation de 33 normes de formation et de 13 normes de programmes.



Diversité, équité et inclusion

En mettant l'accent sur le développement d'activités conçues pour encourager la diversité, l'équité et l'inclusion dans les métiers, la directrice de la diversité de l'Ordre a rencontré divers partenaires au sein de communautés sous-représentées à travers l'Ontario, ce qui lui a permis d'établir d'importants partenariats et d'explorer différentes méthodes pour réduire les obstacles qui empêchent certains groupes d'avoir accès à certains métiers.

Parmi les partenariats en matière de diversité communautaire, on retrouve : Canadian Association for Women in Construction, MicroSkills, Women in the Trades, Aboriginal Apprenticeship Board of Ontario, Indspire, l'Association des femmes autochtones du Canada, Skills for Change et Markham North Welcome Centre.

De plus, l'Ordre a conçu des ressources en ligne dédiées pour les peuples autochtones, les nouveaux Canadiens et les femmes qui envisagent d'exercer un métier spécialisé.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration
Ordre des métiers de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 19 avril 2016

État de la situation financière

au 31 décembre 2015

ACTIF	2015	2014
	\$	\$
Actif à court terme		
Trésorerie	13 845 348	12 809 266
Trésorerie grevée d'une affectation interne (note 3)	6 000 000	-
Débiteurs (note 4)	5 500 119	3 163 037
Charges payées d'avance	390 636	218 675
	25 736 103	16 190 978
Immobilisations (note 5)	2 891 353	3 422 462
	28 627 456	19 613 440
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 303 211	1 823 278
Produits reportés (note 7)	16 943 845	13 728 390
Tranche à court terme des incitatifs à la location reportés	109 371	109 371
Tranche à court terme des obligations au titre des contrats de location-acquisition (note 10)	102 630	82 479
	19 459 057	15 743 518
À long terme		
Apports en immobilisations reportés (note 8)	1 190 562	1 761 692
Incitatifs à la location reportés	464 830	574 201
Obligations au titre des contrats de location-acquisition (note 10)	78 216	88 838
	1 733 608	2 424 731
	21 192 665	18 168 249
Engagements		
ACTIF NET (DÉFICIT)		
Investi dans les immobilisations	1 519 945	1 489 453
Grevé d'une affectation interne (note 3)	6 000 000	-
Non affecté	(85 154)	(44 262)
	7 434 791	1 445 191
	28 627 456	19 613 440

Approuvé au nom du conseil d'administration



président

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2015

PRODUITS	2015	2014
	\$	\$
Cotisations des membres (note 7)	22 744 224	20 919 507
Autres frais (note 7)	5 005 294	4 734 736
Amortissement des apports en immobilisations reportés	571 130	757 758
Produits d'intérêts et autres	185 774	160 669
	28 506 422	26 572 670
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	15 044 123	14 095 023
Frais généraux et administratifs	2 983 987	2 655 854
Services professionnels	602 872	672 114
Réunions des conseils de gouvernance et des parties prenantes	1 090 930	945 320
Communications avec les membres	1 690 745	2 202 845
Amortissement des immobilisations	1 104 165	1 085 763
	22 516 822	21 656 919
Excédent des produits par rapport aux charges	5 989 600	4 915 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ACTIF NET	2015				2014
	INVESTI DANS LES IMMOBILISATIONS	GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE	NON AFFECTÉ	TOTAL	
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net (déficit) au début de l'exercice	1 489 453	-	(44 262)	1,445,191	(3 470 560)
Excédent des produits par rapport aux charges	-	-	5 989 600	5,989,600	4 915 751
Ajouts aux immobilisations	573 056	-	(573 056)	-	-
Amortissement des immobilisations	(1 104 165)	-	1 104 165	-	-
Amortissement des apports en immobilisations reportés	571 130	-	(571 130)	-	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées	(20 151)	-	20 151	-	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	10 622	-	(10 622)	-	-
Virement interfonds (note 3)	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 519 945	6 000 000	(85 154)	7,434,791	1 445 191

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2015

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		2015	2014
		\$	\$
Excédent des produits par rapport aux charges		5 989 600	4 915 751
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		1 104 165	1 085 763
Amortissement des apports en immobilisations reportés		(571 130)	(757 758)
Incitatifs à la location reportés		(109 371)	(109 371)
		6 413 264	5 134 385
Variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs		(2 337 082)	(107 241)
Charges payées d'avance		(171 961)	(24 677)
Créditeurs et charges à payer		479 933	67 323
Produits reportés		3 215 455	1 648 084
		7 599 609	6 717 874
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées		20 151	161 259
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées		(10 622)	(95 313)
		9 529	65 946
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajouts aux immobilisations		(573 056)	(727 636)
Entrée nette de trésorerie		7 036 082	6 056 184
Trésorerie au début de l'exercice		12 809 266	6 753 082
Trésorerie à la fin de l'exercice		19 845 348	12 809 266
COMPOSÉE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :			
Trésorerie		13 845 348	12 809 266
Trésorerie grevée d'une affectation interne		6 000 000	-
		19 845 348	12 809 266

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») est un organisme de réglementation constitué en société sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*. L'Ordre a le mandat conféré par la loi de réglementer certains métiers spécialisés en Ontario, dans l'intérêt du public. Il remplit les fonctions de réglementation habituelles, notamment :

- Protéger l'intérêt du public en surveillant et en veillant à l'application de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage;
- Promouvoir les métiers spécialisés comme choix de carrière de premier ordre auprès des jeunes et des groupes sous-représentés;
- Élaborer le cursus, les normes de formation et les outils d'évaluation;
- Délivrer les certificats de compétence et les avis d'adhésion;
- Établir des programmes d'apprentissage.

À titre d'organisme sans but lucratif, l'Ordre fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certains critères. L'Ordre confirme qu'il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les apports affectés ayant été comptabilisés selon la méthode du report.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des subventions sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les montants non gagnés reçus sont présentés à titre de produits reportés à la fin de l'exercice. En 2013, l'Ordre a reçu une subvention additionnelle du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») (les « crédits du MFCU »). La subvention avait pour objectif de contrebalancer partiellement les cotisations des membres mutés du MFCU. En effet, des travailleurs peuvent choisir de recevoir les crédits du MFCU en espèces s'ils choisissent de ne pas devenir membres de l'Ordre. Les produits tirés des crédits du MFCU sont comptabilisés lorsque le membre paie partiellement ou intégralement la facture. Tout crédit du MFCU non utilisé est comptabilisé à titre de produits reportés. Les crédits non utilisés du MFCU seront ultérieurement retournés au MFCU, à la demande de celui-ci.

Les produits au titre des cotisations des membres sont comptabilisés sur la période de 12 mois selon la méthode du report.

L'Ordre perçoit d'autres frais auprès de ses membres, tels que des frais d'examen, d'émission de certificat et de remise en vigueur, ainsi que d'autres frais. Ces frais sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

L'Ordre comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie et les placements à la juste valeur et les créditeurs et charges à payer, la dette et les autres passifs au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	10 ans
Véhicules	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)*Provision pour créances douteuses*

L'Ordre comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Remboursement de la taxe de vente harmonisée et crédits de taxe sur les intrants

Du 14 octobre 2010 au 7 avril 2013, l'Ordre a exercé son option de ne pas percevoir la taxe de vente harmonisée (« TVH ») en ce qui a trait aux cotisations des membres. Comme l'Ordre s'est qualifié à titre d'organisme de services publics, il a déposé une demande de remboursement de 50 % de la partie fédérale et de 82 % de la partie provinciale de la TVH qu'il a payée. Le remboursement reçu au titre de la TVH versée relativement à l'achat d'immobilisations a été reporté et sera comptabilisé en produits à mesure que les immobilisations connexes seront amorties.

L'Ordre des métiers de l'Ontario a commencé à prélever des cotisations auprès des membres le 8 avril 2013 et a choisi de percevoir la TVH sur les cotisations, déduction faite des crédits du MFCU appliqués. La TVH est également perçue sur d'autres frais de transaction, notamment sur les frais d'examen ou d'émission de certificat provisoire. Par conséquent, l'Ordre a commencé à réclamer le crédit de taxe sur les intrants à la même date.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés, qui comprennent les loyers gratuits, sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les charges à payer, les produits reportés et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

3. TRÉSORERIE GREVÉE D'UNE AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice, un montant en trésorerie de 6 000 000 \$ a été grevé d'une affectation interne aux fins des initiatives stratégiques à long terme. La réserve sera investie conformément à la politique en matière d'investissement de l'Ordre.

4. DÉBITEURS

Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses qui s'élève à 755 919 \$ au 31 décembre 2015 (néant en 2014).

5. IMMOBILISATIONS

			2015	2014
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 707 195	(1 357 088)	1 350 107	1 379 568
Matériel de bureau, mobilier et agencements	981 180	(754 231)	226 949	414 460
Améliorations locatives	1 494 786	(647 180)	847 606	990 126
Véhicules	858 082	(391 391)	466 691	638 308
	6 041 243	(3 149 890)	2 891 353	3 422 462

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 281 514 \$ en sommes à remettre à l'État (198 176 \$ en 2014).

7. PRODUITS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	13 728 390	12 080 306
Ajouter : montants reçus	30 965 619	27 325 289
Déduire : remboursements	646	22 962
Déduire : cotisations des membres comptabilisées en produits	22 744 224	20 919 507
Déduire : autres frais comptabilisés en produits	5 005 294	4 734 736
Solde à la fin de l'exercice	16 943 845	13 728 390

8. APPORTS EN IMMOBILISATIONS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 761 692	2 519 450
Déduire : montants comptabilisés en produits	571 130	757 758
Solde à la fin de l'exercice	1 190 562	1 761 692

9. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, l'Ordre disposait d'une facilité de crédit d'un montant maximal de 3 000 000 \$ auprès d'une grande banque, laquelle est garantie par des clauses restrictives relatives aux débiteurs et disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'y a été prélevé au cours de 2015 et toutes les clauses restrictives financières étaient respectées au 31 décembre 2015.

10. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition et de location-exploitation non résiliables et à une entente de services. Les paiements minimaux annuels se présentent comme suit :

	CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION	CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION
	\$	\$
2016	1 009 547	100 267
2017	1 009 547	59 051
2018	1 011 960	17 938
2019	975 230	-
2020	989 327	-
Par la suite	247 332	-
Paiements annuels minimaux au titre de la location	5 242 943	177 256
Ajouter : montant correspondant aux intérêts		3 590
Total des obligations	5 242 943	180 846
Déduire : tranche à court terme	1 009 547	102 630
	4 233 396	78 216

10. ENGAGEMENTS (SUITE)

Les contrats de location-acquisition sont assortis d'un taux d'intérêt moyen effectif de 2 % (1,2 % en 2014) et leur durée à l'expiration moyenne est de trois ans (trois ans en 2014). Des produits d'intérêts de 2 737 \$ (charges d'intérêts de 3 011 \$ en 2014) liés aux contrats de location-acquisition sont inclus dans l'état des résultats.

11. RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 1^{er} avril 2011, certains employés du MFCU ont été mutés à l'Ordre. Ces employés participaient à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP »), qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, établit les cotisations annuelles que l'Ordre doit verser à la CRFP. Comme l'Ordre n'est pas le promoteur des caisses constituant la CRFP, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de l'Ordre ou des obligations revenant à l'Ordre, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant au promoteur. Les charges engagées par l'Ordre se limitent aux cotisations qu'il doit verser à la CRFP. Les cotisations de l'Ordre au régime à titre d'employeur se sont élevées à 103 560 \$ en 2015 (120 705 \$ en 2014).



Assis, de gauche à droite : David Tsubouchi (registraire et directeur général), Suzette Cameron, Robin Barker, Pat Blackwood (président), Ron Johnson, Tom Carvin, Douglas Reynolds, Irene Harris.

Debout, de gauche à droite : Jamie Holmes, Louie Leombruni, Don Gosen, Piero Cherubini, Catherine Poultney, Howard Deane, James Barry, Paul Sousa.

Absents de la photo : Rob Brewer, Pauline Faubert, Royston Maybery.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des métiers de l'Ontario est chargé de gérer et d'administrer les affaires réglementaires et les activités commerciales de l'Ordre, tout en offrant une orientation stratégique à la haute direction. Le conseil a la responsabilité de promouvoir le mandat de l'Ordre en supervisant l'allocation des ressources, la gestion des risques, et les politiques et décisions financières de la direction.

Conseils sectoriels

Quatre conseils sectoriels représentent les quatre secteurs des métiers spécialisés—la construction, la force motrice, l'industrie, et les services. Les conseils sectoriels renseignent le conseil d'administration sur des questions concernant leur secteur, comme les tendances, les nouvelles technologies, les occasions de développement et les défis à surmonter.

Conseils de métier

Les conseils de métier renseignent les membres des conseils sectoriels et font des recommandations

concernant le métier ou le groupe de métiers de leurs secteurs. Les conseils de métier sont chargés de superviser l'élaboration et la mise à jour des normes de formation d'apprentissage, des normes de programmes et des examens.

En 2015, il y a eu 122 réunions des conseils de métier, 13 réunions des conseils sectoriels et 7 réunions du conseil d'administration.

Nominations au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre

Les personnes siégeant au conseil d'administration, aux conseils sectoriels et aux conseils de métier sont nommées par un conseil des nominations indépendant. Conformément à la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le conseil des nominations de l'Ordre des métiers est chargé de rechercher des candidats et des candidates qualifiés qui feront partie de la structure de gouvernance de l'Ordre. Pour en savoir davantage, consultez le site cot-appointments.ca.

Structure de gouvernance de l'Ordre

MEMBRES DE L'ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

CONSEILS DE MÉTIER

4 à 12 membres par conseil de métier

Nombre égal de membres choisis pour représenter les employés et les employeurs

**Conseil sectoriel
Construction**

5 membres dont le président *

**Conseil sectoriel
Industrie**

5 membres dont le président *

**Conseil sectoriel
Force motrice**

5 membres dont le président *

**Conseil sectoriel
Services**

5 membres dont le président *

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

21 membres, 4 membres de chacun des secteurs, 4 membres du public, 1 membre représentant les collègues

** Le président est aussi membre du conseil d'administration*

Métiers à accréditation obligatoire et facultative



Métiers à accréditation obligatoire

Tout métier pour lequel l'adhésion à l'Ordre comme apprenti ou candidat compagnon, ou pour lequel une certification en tant que compagnon, est obligatoire. Il existe présentement 22 métiers à accréditation obligatoire.

Coiffeur ou coiffeuse

Conducteur ou conductrice d'engins de levage :
Grue mobile, cat. 1

Conducteur ou conductrice d'engins de levage :
Grue mobile, cat. 2

Conducteur ou conductrice d'engins de levage :
Grues à tour

Électricien ou électricienne (construction et entretien)

Électricien ou électricienne (secteurs domestique et rural)

Mécanicien ou mécanicienne en systèmes de climatisation résidentiels

Mécanicien ou mécanicienne en systèmes de réfrigération et de climatisation

Monteur ou monteuse de tuyaux de vapeur

Plombier ou plombière

Poseur ou poseuse de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles)

Réparateur ou réparatrice de carrosseries automobiles

Réparateur ou réparatrice de carrosseries et de dommages résultant d'une collision

Technicien ou technicienne d'accessoires électroniques d'automobile

Technicien ou technicienne d'entretien automobile

Technicien ou technicienne d'entretien de remorques de camions

Technicien ou technicienne de boîtes de vitesses

Technicien ou technicienne de camions et d'autocars

Technicien ou technicienne de motocyclettes

Technicien ou technicienne de systèmes électriques et d'alimentation en carburant

Technicien ou technicienne spécialiste des freins et du réglage de la géométrie des roues

Tôlier ou tôlière

Métiers à accréditation facultative

Tout métier qui n'est pas à accréditation obligatoire est automatiquement à accréditation facultative. Néanmoins, un certificat de qualification est offert pour certains métiers mais n'est pas nécessaire pour exercer ce métier.

Affûteur ou affûteuse d'outils	Découpeur ou découpeuse de viande au détail	Monteur ou monteuse de barres d'armature	d'appareils électroniques
Affûteur/ajusteur ou affûteuse/ajusteuse de scies	Dessinateur ou dessinatrice - conception d'outils et de matrices	Monteur ou monteuse de béton préfabriqué	Technicien ou technicienne d'entretien d'appareils ménagers
Affûteur/tourneur ou affûteuse/tourneuse de cylindres	Dessinateur ou dessinatrice - conception de moules en plastique	Monteur ou monteuse de charpentes métalliques (généraliste)	Technicien ou technicienne d'entretien de piscines et de bains à remous
Agent ou agente des ventes - centre de contact en technologie de l'information	Dessinateur ou dessinatrice - conception mécanique	Monteur ou monteuse de charpentes métalliques (structurales et ornementales)	Technicien ou technicienne d'équipement de gazon
Agent ou agente du service à la clientèle - centre de contact en technologie de l'information	Dynamiteur ou dynamiteuse –exploitation à ciel ouvert	Monteur ou monteuse de systèmes de lignes aériennes de contact pour le transport léger sur rail	Technicien ou technicienne d'équipement lourd
Agent ou agente du soutien technique - centre de contact en technologie de l'information	Ébéniste	Monteur-ajusteur ou monteuse-ajusteuse de charpentes métalliques	Technicien ou technicienne d'installation de piscines et de bains à remous
Agriculture - fructiculteur ou fructicultrice	Électricien industriel ou électricienne industrielle	Opérateur ou opératrice de pompe à béton	Technicien ou technicienne de chariots élévateurs
Agriculture - porcher ou porchère	Électricien ou électricienne en entretien des signaux (TTC)	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (produits du bois)	Technicien ou technicienne de glaces de véhicule automobile
Agriculture - soigneur ou soigneuse de troupeaux laitiers	Fabricant ou fabricante de prismes et de lentilles de précision	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (raffinerie, procédés chimiques et liquides)	Technicien ou technicienne de l'instrumentation et des relais
Aide-cuisinier ou aide-cuisinière	Fabricant ou fabricante en micro-électronique	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (secteur de l'énergie)	Technicien ou technicienne de lignes d'énergie électrique
Aide-enseignant ou aide-enseignante	Finisseur ou finisseuse de béton	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (secteur de la transformation des aliments)	Technicien ou technicienne de machines agricoles
Ajusteur-assembleur ou ajusteuse-assembleuse (ensemble moteur)	Finisseur ou finisseuse de béton préfabriqué	Outilleur-ajusteur ou outilleuse-ajusteuse	Technicien ou technicienne de moteurs marins
Arboriste	Finisseur ou finisseuse de moules et de matrices	Ouvrier ou ouvrière de construction résidentielle autochtone	Technicien ou technicienne de parements extérieurs isolants
Arboriste de services publics	Foreur ou foreuse de puits d'eau	Palefrenier ou palefrenière	Technicien ou technicienne de pellicules minces
Artisan ou artisane autochtone	Forgeron ou forgeronne	Peintre – décorateur ou peintre – décoratrice (secteur industriel)	Technicien ou technicienne de petits moteurs
Assembleur ou assembleuse d'éléments de surface	Inspecteur ou inspectrice d'outils et d'appareils de contrôle	Peintre de carrosseries automobiles	Technicien ou technicienne de véhicules récréatifs
Assistant social ou assistante sociale auprès des jeunes	Installateur ou installatrice de revêtements de sol	Peintre-décorateur ou peintre-décoratrice (secteurs commercial et résidentiel)	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer
Boulangier ou boulangère	Installateur ou installatrice de systèmes de pompage	Poseur ou poseuse de carrelage	Technicien ou technicienne du verre et du métal architecturaux
Boulangier-pâtissier ou boulangère-pâtissière	Installateur ou installatrice de systèmes de protection contre les incendies	Poseur ou poseuse de matériaux isolants	Technicien ou technicienne en électricité pour l'industrie du spectacle
Briqueur-maçon ou briqueteuse-maçonnerie	Intervenant ou intervenante en services de soutien à l'intégration	Poseur ou poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes	Technicien ou technicienne en horticulture
Charpentier-menuisier général ou charpentière-menuisière générale	Jointoyeur et plâtrier ou jointoyeuse et plâtrière	Praticienne ou praticien du développement de l'enfant	Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle
Chaudronnier ou chaudronnière de construction	Maçon ou maçonnerie d'ouvrages en briques réfractaires	Praticienne ou praticien du développement de l'enfant autochtone	Technicien ou technicienne en moteurs électriques
Chef	Maçon ou maçonnerie en restauration	Préparateur ou préparatrice de commandes électriques (machines)	Technicien ou technicienne en structures composites
Concepteur ou conceptrice de matrices	Manœuvre en construction	Programmeur ou programmeuse en commande numérique (CNC)	Technicien ou technicienne en systèmes de bâtiment
Concepteur ou conceptrice de moules	Mécanicien ou mécanicienne d'appareils de levage	Régleur-conducteur ou régleuse-conductrice de machines-outils	Technicien ou technicienne en technologie de l'information - réseau
Conducteur ou conductrice d'équipement lourd : bouteur	Mécanicien ou mécanicienne d'entretien de bâtiment	Restaurateur-réparateur ou restauratrice-réparatrice de bateaux de bois	Technicien ou technicienne en technologie de l'information – matériel
Conducteur ou conductrice d'équipement lourd : excavatrice	Mécanicien ou mécanicienne de machines à emballer	Sellerie	Tôlier ou tôlière de précision
Conducteur ou conductrice d'équipement lourd : tracto-pelle rétrocaveuse	Mécanicien ou mécanicienne de pneus, de roues et de jantes	Sellier-harnacheur ou sellière-harnacheuse	Travailleur ou travailleuse en décontamination
Conducteur ou conductrice de semi-remorques commerciales	Mécanicien ou mécanicienne de remontées mécaniques	Serrurier ou serrurière	Usineur ou usineuse de pièces (véhicule moteur)
Confectionneur ou confectionneuse d'outillage	Mécanicien ou mécanicienne de roulements	Sertisseur/orfèvre ou sertisseuse/orfèvre	Vendeur ou vendeuse au détail de quincaillerie, de bois d'œuvre et de matériaux de construction
Confectionneur ou confectionneuse de moules	Mécanicien ou mécanicienne en hydraulique/pneumatique	Soudeur ou soudeuse	
Constructeur et intégrateur ou constructrice et intégratrice de machines-outils	Mécanicien-monteur industriel ou mécanicienne-monteuse industrielle	Soudeur ou soudeuse sur appareils sous pression	
Coordonnateur ou coordonnatrice d'événements spéciaux	Mécanicien-monteur ou mécanicienne-monteuse de construction	Spécialiste de câblage de réseaux	
Couvreur ou couvreuse	Modeleur ou modeuse	Technicien ou technicienne au service des pièces	
Cuisinier ou cuisinière		Technicien ou technicienne d'entretien	
Cuisinier ou cuisinière d'établissement			

Renseignements sur l'Ordre

Pour nous joindre

Ordre des métiers de l'Ontario
655, rue Bay
Bureau 600
Toronto, Ontario M5G 2K4

Heures de bureau

Lundi au vendredi, 8 h 30 – 17 h

Heures du centre d'appel

Lundi au vendredi, 7 h – 19 h

Téléphone

647 847-3000; 1 855 299-0028 (Ontario seulement)

Télécopieur

647 340-4332

Courriel

info@ordredesmetiers.ca

En ligne

www.ordredesmetiers.ca
www.unsalaireenapprenant.ca

Social

Twitter: @collegeoftrades
YouTube channel: Collegeoftrades
Instagram: Collegeoftrades
LinkedIn: Collegeoftrades





ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

PRÉPARER L'AVENIR

S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE

